



# CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER- RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Région Wallonne - Communauté Française de Belgique

-  
**Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

---

## Recommandation

### concernant la valorisation des énergies renouvelables de la Grande Région

**Prenant** compte de la lutte contre les changements du climat devenant une action de solidarité de taille globale suite à la combustion des énergies fossiles, de grands déséquilibres écologiques menacent l'humanité et la biodiversité de la planète,

**retenant** que l'Union européenne s'est prononcée pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie, pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et pour la réduction des gaz à effet de serre,

**évoquant** la recommandation du Comité Permanent en date du 10 juin 2005 « Rapport de la Commission politique Vision d'avenir 2020 et sa mise en oeuvre dans la Grande Région – Sujets à traiter dans les commissions du CPI », la Commission 4 « Environnement et Agriculture » a reçu la mission de dresser le bilan du potentiel des énergies renouvelables et des agro-ressources dans la Grande Région,

**considérant** le Livre vert sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable présenté par la Commission européenne le 8 mars 2006,

**constatant** le besoin de mettre fin à la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et

**encourageant** l'introduction des technologies innovantes dans le secteur des énergies renouvelables qui offrent l'opportunité de créer de nouveaux emplois essentiellement en zones rurales,

**le CPI félicite** les deux commissions 1 « Affaires économiques » et 4 « Environnement et Agriculture » d'avoir dressé le bilan du potentiel des énergies renouvelables de la Grande Région en vue de mettre tout en œuvre de réduire les émissions de gaz de serre et de réduire dans le même temps l'empreinte écologique sur la planète,

**se prononce** en faveur du développement durable qui présuppose l'engagement de tout citoyen soucieux de l'environnement.

Le CPI **soutient** pour cette raison les propositions émises dans le rapport bilan des deux commissions à savoir :

- de prendre les mesures afin de soutenir l'utilisation accrue des énergies renouvelables,
- d'encourager le secteur du bois offrant d'énormes potentialités en ce qui concerne l'utilisation du bois de qualité mineure, la gestion durable des forêts et la création de réseaux de commercialisation de copeaux de bois,
- de soutenir l'utilisation de la biomasse dans la mesure où sa production se place dans le cadre respectant les bonnes pratiques agricoles et maintenant une production écologiquement viable,
- de promouvoir l'utilisation des agricarburants selon des principes soutenables,
- d'encourager les autorités étatiques afin d'épauler les citoyens et citoyennes dans leurs efforts d'utiliser les énergies renouvelables,
- de sensibiliser à travers l'éducation les jeunes dans nos écoles de tout type pour les défis du développement durable,
- de renforcer la coopération dans le domaine de la recherche et du développement, notamment en créant un cluster Grande Région «Universités - Centres de Recherche - PME » dans le domaine des écotechnologies,
- de réunir les connaissances sur les applications de l'énergie solaire et de l'utilisation efficace de l'énergie dans la construction de bâtiments, en valorisant les principes de l'éco-construction,
- de réaliser des projets communs dans les domaines des centrales éoliennes, du photovoltaïque, de la géothermie et de la biomasse, en choisissant les sites géographiques les mieux adaptés et transfrontaliers et en s'appuyant sur les fonds de l'INTERREG IV A, en veillant à accorder des financements en priorité aux domaines et aux projets qui ne bénéficient pas déjà de crédits publics importants,

- de mettre tout en œuvre afin qu'une politique énergétique visant un développement durable marqué par l'accroissement de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation des énergies fossiles, engendrant la diminution des émissions de gaz à effet de serre, puisse être réalisée, et ceci en vue de maintenir le réchauffement climatique global sous une hausse de 2 °C selon le message crucial : » Plus d'efficacité et moins de consommation ».

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette recommandation au

- gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- gouvernement de la Communauté française de Belgique
- gouvernement de la Communauté Germanique de Belgique
- gouvernement de la Wallonie
- gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- gouvernement du Land de la Sarre
- gouvernement de la République Française
- Préfet de la région lorraine
- Préfet du Département Moselle
- Préfet du Département Meurthe-et-Moselle
- Conseil Régional de Lorraine